



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°140 du 12 septembre 2008

SOMMAIRE

- Communiqué de presse de la délégation CGT le 10 septembre 2008
- Intervention de la CGT lors de la rencontre au ministère, 10 septembre 2008
- Communiqué intersyndical : Enseignement supérieur et Recherche : le jeu de massacre continue, ne nous laissons pas faire !
- Appel au 18 septembre 2008
- Tract de la CGT Revenu de Solidarité Active : Il en faudra plus pour augmenter le taux d'emploi et réduire la pauvreté
- Tract de l'UGFF-CGT : l'Ircantec

Communiqué de presse de la CGT

Une délégation de la FERC-CGT (SNTRS, FERC-Sup, CGT-INRA) et du Collectif confédéral « Recherche – Enseignement supérieur – Emploi » a été reçue mercredi 10 septembre par le chef de cabinet de Madame Pécresse, ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, pour discuter des recommandations émises dans les rapports Schwartz et Hoffmann, dans le cadre des réunions bilatérales syndicats-ministère organisées par ce dernier.

La CGT a exprimé son opposition au contenu de ces deux rapports, fondés sur l'individualisation des salaires et des carrières et sur leur gestion locale dans le cadre de la loi « LRU ». Elle a demandé au ministère d'afficher clairement ce qu'il entend retenir de ces rapports et exigé l'ouverture de réelles négociations sur carrières et salaires.

Le ministère s'est refusé à donner une quelconque réponse sur ce qu'il retient des deux rapports et sur ses intentions réelles. Il s'est également refusé à donner toute indication sur le budget 2009 tout en confirmant les 900 suppressions de postes d'ores et déjà annoncées dans la Recherche et l'Enseignement supérieur.

Le ministère a néanmoins affirmé qu'une phase de discussions s'ouvrirait après la réunion prévue le 18 septembre entre Madame Pécresse et tous les syndicats. Nous en prenons note, tout en se rappelant que les mêmes procédés et déclarations de principe avaient été faits avant la promulgation à la hussarde de la loi « LRU ».

En conséquence, les syndicats CGT de la Recherche et de l'Enseignement supérieur appellent les personnels à manifester le 18 septembre à 16 heures devant le ministère pour exiger la non prise en compte des rapports Schwartz et Hoffmann et l'ouverture de réelles négociations avec les syndicats sur carrières et salaires

Montreuil, le 11 septembre 2008

Intervention de la CGT lors de la rencontre au ministère, 10 septembre 2008

1^{ère} remarque

Les négociations sur les statuts sont au cœur des prérogatives des syndicats. Le ministère est notre employeur, il se doit de mener des négociations régulières avec les syndicats (elles sont annuelles dans les entreprises concernant les salaires et les conditions de travail). Cette première rencontre doit être le prélude à de véritables négociations sur l'amélioration des statuts des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur. Le ministère doit écouter les syndicats, avancer ses propositions, et ouvrir un processus de négociations avec eux. La réunion avec la ministre du 18 septembre ne doit pas marquer la fin de négociations qui n'auront jamais été entamées.

2^{ème} remarque

Les propositions des rapports Schwartz et Hoffmann se situent dans un cadre qui n'est pas le nôtre, celui de l'autonomie des universités et de la LRU, avec des salaires et des carrières dépendantes du lieu d'exercice du travail. Ils préconisent l'individualisation des salaires et la concurrence entre les personnes. Ceci est contraire au fonctionnement de la recherche fondé sur la l'équipe de travail, la coopération et les échanges.

3^{ème} remarque

Les rapports remis par les commissions sont des avis d'un groupe de personnes nommées. Elles ne peuvent en aucun cas constituer la base des négociations. Les revendications des syndicats, validées par leurs adhérents, mis en débat avec les personnels, présentées lors des élections des représentants des personnels sont le fruit de réflexions collectives et de processus démocratique dont le ministère doit tenir compte. Nous remarquons au passage que les commissions Schwarz et Hoffmann ne comprenaient aucun représentant des personnels ingénieurs, techniciens ou administratifs.

4^{ème} remarque

L'élaboration des statuts repose sur des principes généraux en rapport avec l'idée l'on a de la société dans laquelle nous souhaitons vivre, notamment de la place de l'homme au travail. Le CGT s'oppose aux préconisations des rapports en question, ou aux déclarations de la ministre, au nom d'une autre conception des rapports sociaux et du rôle que doivent jouer les salariés. La CGT défend une structure des salaires fondée sur la qualification, quel que soit le métier ou la fonction. Le cadre du recrutement et de la progression de carrière doit en revanche être fondée sur le métier et la fonction. La CGT se bat pour des grilles communes à tous qui garantissent des niveaux minima et une progression commune à tous quels que soient les aléas de la vie (privée ou de travail). Elle a une conception socialisée du salaire, fondée sur la solidarité, l'interdépendance et la coopération dans le travail. Le salaire doit garantir des conditions de vie bonnes tout au long de l'activité puis de la retraite, et ceci malgré les charges familiales qui pèsent différemment sur les hommes et sur les femmes selon le moment de leur vie, malgré les aléas de santé, ou malgré des différences de productivité de chaque individu selon la phase de sa vie de travail.

Plus précisément

- 1) Nous sommes opposés à tout système d'individualisation des salaires et, partant, d'augmentation de la part de la part non fixe du salaire, celle liée à des primes. Elle est aléatoire et ponctuelle, elle est injuste, elle accroît les inégalités pour un même travail, elle induit des rapports de sujétion.
- 2) Parce que nous sommes attachés à la reconnaissance de la spécificité des métiers d'enseignement et de recherche, nous sommes opposés à la fusion des statuts d'enseignants-chercheurs et de chercheurs d'une part, d'ITA et d'ITARF de l'autre. Si la grille doit être commune, les statuts doivent prendre en compte cette spécificité. Notamment nous sommes attachés au statut de chercheur à temps plein et à la spécificité des métiers de la recherche.
- 3) Nous sommes opposés à l'intégration des AI au sein des IE. C'est ici le problème du BTS qui est posé. Plus de 150.000 jeunes présentent ce diplôme chaque année, 101.309 l'ont encore obtenu en 2007. Les licences professionnelles ne concernent qu'un peu plus de 30.000 jeunes. Il faut maintenir le niveau AI. La fusion signifierait le déclassement d'un diplôme qui a fait ses preuves, le BTS qui correspond à un niveau réel de qualification, même s'il s'agit d'une spécificité française. Dans le domaine de l'organisation du travail, il y a de fortes variations entre les pays que l'on ne peut effacer d'un trait de plume, processus de Bologne ou de Copenhague ou pas.
- 4) Nous sommes opposés à une admissibilité unique aux concours de recrutement. Les concours sont des recrutements sur des emplois très spécifiques. La formation initiale et continue doit garantir la mobilité professionnelle au long de la carrière, mais, pour les ITA, le recrutement est singulier, il correspond aux besoins d'un laboratoire. C'est pourquoi les concours sont organisés par laboratoire. Dans le cadre de l'autonomie des universités, cela serait pour nous dangereux, le recrutement dépendant davantage de la politique de l'établissement qui héberge que de celui qui recrute. Nous refusons la proposition du rapport Schwartz de CAP d'établissement.
- 5) Nous sommes opposés aux barrages de classes, c'est pourquoi nous refusons la création d'un grade de CRHC. Un allongement des grilles est en revanche nécessaire pour améliorer les carrières des CR.

Nos revendications pour de réelles négociations

Les fonctions spécifiques de recherche, d'enseignement, les dimensions scientifiques, technologiques et d'administration des métiers doivent être reconnues. La grille et les principes d'évolution de carrière doivent être communs. Cela signifie que le recrutement et la promotion doit se faire à l'intérieur de ces cadres, par des pairs élus et nommés au sein de chaque groupe de métiers.

- 1) Nous demandons le renouvellement des emplois libérés par départ en retraite et la création d'emplois de titulaires dans toutes les catégories afin de combattre le développement de la précarité générée par l'ANR et le développement de la recherche sous contrat. Les jeunes doivent pouvoir se situer dans l'avenir, qu'il s'agisse de leur vie d'hommes, de leur programme de recherche, ou de leur évolution professionnelle.

- 2) Nous demandons la titularisation des précaires. Dans l'immédiat, les CDD doivent bénéficier de tous les droits attachés à tout contrat de travail, une progression de salaire, des indemnités, des logements, des droits sociaux et syndicaux. Ce n'est pas le cas actuellement.
- 3) Nous demandons une amélioration des salaires par une revalorisation indiciaire afin de répondre à la baisse du pouvoir d'achat des salariés en général et des fonctionnaires en particulier.
- 4) Nous demandons une révision des grilles. Les mesures prises ici et là (introduction des hors classe, mesures spécifiques à une catégorie) ont généré des incohérences.
- 5) Nous demandons une revalorisation des débuts de carrière et un allongement des grilles indiciaires, afin de prendre en compte l'allongement de la durée des carrières pour ouvrir le droit à la retraite complète.
- 6) Nous demandons dans l'immédiat des mesures pour débloquer les carrières, et reclasser les personnels en fonction de leur niveau de qualification. Le déclassement est important dans notre milieu.

Pour conclure, nous vous posons trois questions :

- quelles sont les propositions du ministère concernant les statuts ?
- le ministère va-t-il enfin entamer de véritables négociations ?
- si oui, quel en est le calendrier ?

*Enseignement supérieur et Recherche :
le jeu de massacre continue, ne nous laissons pas faire !*

Le début de l'été a été marqué par une mobilisation importante contre les projets de restructuration de la recherche. Le blocage du conseil d'administration du CNRS a fait reculer au moins partiellement le gouvernement dans son projet brutal de démantèlement du CNRS. Après la mise en place de la réforme de l'ANR et de l'AERES, le brutal changement dans la composition du CNESER de cet été continue de contourner toutes les instances nationales collégiales. L'été a aussi été marqué par les dernières annonces du Plan Campus, qui accroissent les inégalités entre établissements et à l'intérieur de chacun d'eux.

De plus, pour la première fois depuis 15 ans, 900 suppressions d'emploi sont annoncées dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche alors que notre secteur est présenté comme prioritaire et que des emplois sont nécessaires à la réussite des étudiants. Le gouvernement entend par là poursuivre sa politique d'affaiblissement de la fonction publique. En témoignent les suppressions d'emplois de titulaires annoncées pour 2009 (près de 23 000 dans l'ensemble de la Fonction Publique, avec 13 500 pour l'enseignement). Le milliard supplémentaire annoncé l'an dernier n'est pas assuré. Une augmentation de 10% du budget du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche serait pourtant indispensable.

En ce début septembre, les nouveaux projets du gouvernement augmentent encore les menaces qui pèsent sur les personnels et les étudiants :

- mise en cause de la formation et du statut des enseignants des premier et second degrés ; menace de suppression des IUFM,
- volonté de franchir une nouvelle étape dans la restructuration en force de l'ensemble de la recherche (CNRS, établissements sous tutelle du Ministère de l'agriculture) et dans son pilotage autoritaire (déclaration de V. Pécresse au Conseil des Ministres, limogeage de la directrice du département SHS du CNRS).
- problèmes sociaux des étudiants (logement, bourses, augmentation du recours au travail salarié, ...),
- remise en cause des statuts et des carrières : individualisation arbitraire des rémunérations (primes et indemnités à la « tête du client »), développement de la précarité, modulation des services), pouvoir d'achat

Les organisations soussignées protestent contre les méthodes inacceptables pratiquées par le gouvernement. Comme pour tous les chantiers précédents, le gouvernement veut conclure le chantier carrière dans la précipitation, et sans réelles négociations avec les organisations représentatives : il entend conclure le 18 septembre la pseudo concertation sur les carrières basée sur les rapports Schwartz et Hoffmann, qui remettent en cause le statut de fonctionnaire,

enlevant toute protection à la recherche et à l'enseignement face aux pressions économiques et politiques. Nous ne pouvons l'accepter.

Les organisations soussignées appellent les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur ainsi que les étudiants à organiser dès maintenant l'information dans les établissements, notamment le 11 Septembre - jour retenu par les fédérations de l'Education Nationale pour l'action contre la politique éducative du gouvernement et contre les suppressions de postes - Elles appellent à débattre partout d'actions associant tous les personnels et étudiants tant dans les instances locales et nationales que dans des mobilisations originales et significatives ; dès maintenant, la grève administrative soutenue par une pétition massive doit être débattue. Elles appellent dès à présent les personnels à s'exprimer (motions, votes de conseils, AG, rassemblements, ...)

Les organisations soussignées exigent :

- la création de postes de titulaires, un plan de résorption de la précarité, de vrais contrats de travail pour tous les doctorants,
- un budget 2009 permettant de remplir toutes les missions d'enseignement et de recherche, avec notamment un rééquilibrage du financement de la recherche et une augmentation des aides aux étudiants,
- une attractivité des métiers fondée sur une revalorisation des salaires et des carrières et non sur les primes,
- le maintien des prérogatives des instances consultatives et scientifiques et de leurs élu(e)s,
- l'ouverture de véritables négociations avec le gouvernement sur ces points,

Le 18 septembre ne doit pas être le jour de l'enterrement du statut de titulaire, mais celui de la mobilisation des personnels et des étudiants pour s'opposer ensemble aux projets du gouvernement et exiger l'ouverture de véritables négociations sur nos propositions !

Organisations signataires : FSU (SNESUP- SNCS – SNASUB – SNEP – SNETAP) – CGT (SNTRS - FERC Sup – CGT Inra - UGICT) – UNSA (SNPTES) - CFDT (SGEN recherche EPST) – FO (SNPREES) – Solidaires (Sud Education) - SLR – SLU – UNEF -

APPEL AU 18 SEPTEMBRE 2008

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a proposé aux organisations syndicales un temps de rencontre dédié aux travaux des commissions Schwartz et Hoffmann, le jeudi 18 septembre.

Les organisations syndicales et associations de l'enseignement supérieur et de la recherche appellent les personnels et les étudiants à se rassembler ce même jour, à 16 heures devant le MESR (21, rue Descartes) pour :

- refuser la suppression de 900 emplois statutaires et demander des créations pour notamment résorber la précarité ;
- dénoncer le simulacre de concertation entre le gouvernement et les syndicats, tel qu'il est organisé par le ministère ;
- demander l'ouverture de réelles négociations sur les statuts, l'emploi et les carrières.

Dans les régions, des rassemblements seront organisés.

Paris, le 9 septembre 2008

FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP)

UNSA (SNPTES, SUP-Recherche)

CGT (SNTRS - FERC SUP - CGT INRA - UGICT)

CFDT (SGEN Recherche EPST- CFDT-INRA)

SOLIDAIRES (Sud Education, Sud Recherche EPST, Sud Etudiants)

UNEF

SLR

SLU

Tract de la CGT Revenu de Solidarité Active

Il en faudra plus pour augmenter le taux d'emploi et réduire la pauvreté

Le Président de la République a annoncé la généralisation du RSA. Les revenus du patrimoine et de placement seraient prélevés à hauteur de 1,1%.

La CGT partage les principes fondateurs du RSA : chacune, chacun doit pouvoir vivre dignement de son travail, chaque heure de travail doit être rémunératrice, réduire le nombre de travailleurs pauvres et lutter contre la précarité et l'exclusion. La CGT considère que cette mesure ne sera pas la grande avancée sociale promise par ce gouvernement. Pour avoir des droits il faudra les mériter !

Le RSA viserait à « récompenser » uniquement celles et ceux qui reprendront une activité rémunérée. *« L'obligation de rechercher un emploi » se substitue à « l'incitation financière à reprendre un travail ».* C'est la logique du seul mérite.

Aucune mesure pour la jeunesse, pour les moins de 25 ans ! Aucune mesure n'est prévue pour les millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et pour qui les conditions du retour à l'emploi ne seront pas réunies. !

L'autre critique majeure de ce projet gouvernemental, réside dans l'effet d'aubaine pour une partie du patronat, d'accentuer une politique de trappe à bas salaire et de précarisation de l'emploi. Quand au financement de cette *« politique de solidarité »* elle va peser essentiellement sur l'assurance vie, souscrite par 12 millions de français. Ainsi, la mesure choc du gouvernement se résume encore et toujours par des sacrifices supplémentaires pour le monde du travail qui est appelé à financer la lutte contre la pauvreté. A cela, rappelons que l'assise du financement des minima sociaux fondé essentiellement sur la solidarité nationale est remise en cause et déporté sur la fiscalité locale.

C'est bien la France de ceux qui se lèvent tôt, le monde du travail, les retraités qui vont soutenir par leur épargne la France de la précarité et de l'exclusion. Derrière l'affichage, il y a bien de la démagogie. Car, simultanément à cette annonce, le Ministre du Budget fait un geste en direction des entreprises pour réduire leurs impôts tandis que le Ministre de la Santé présente un décret visant la suppression de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire, pour les personnes défavorisées n'ayant pas de médecin traitant. Pendant ce temps les plus riches sont épargnés et continuent de profiter des exonérations et déductions fiscales et du paquet fiscal de 15 milliards de l'été dernier. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion appelle une politique qui cesse de favoriser les plus riches, qui cesse d'accroître les exonérations de cotisations sociales inefficaces pour l'emploi, le développement économique, les salaires et la protection sociale.

Montreuil, le 29 août 2008



Montreuil, le 4 septembre 2008

IRCANTEC

Contre l'avis des syndicats majoritaires, le gouvernement veut imposer la baisse des pensions des « non titulaires » de la Fonction publique.

Dans le cadre du « rendez-vous 2008 », le gouvernement a ressorti, en juin dernier, le dossier, « réforme de l'IRCANTEC », projet qu'il avait déjà voulu imposer en 2005. Objectif : imposer aux personnels non titulaires une baisse de leurs pensions. L'unité des fédérations, la cohésion des administrateurs syndicaux de l'institution et la mobilisation des salariés concernés – conditions que la CGT avait grandement contribué à créer – avaient permis de faire échec à ce projet.

Cette fois, c'était avec l'intention manifeste de passer en force au cours de l'été. Une volonté syndicale unanime de se donner le temps de la concertation avait permis, en juillet, de repousser cette échéance à la rentrée.

Une « concertation » bafouée ...

Les fédérations CGT concernées et leurs représentants au conseil d'administration, puis l'ensemble des autres syndicats, avaient alors exigé que, dans l'objectif d'assurer à long terme un taux de remplacement de 75% du dernier salaire, des études soient réalisées pour prévoir les diverses solutions de financement du régime susceptibles d'assurer son équilibre financier, bases d'une réelle concertation.

Ces études, réalisées par la Caisse des Dépôts et Consignations démontrent que plusieurs solutions sont possibles, y compris sans baisser les pensions, contrairement à ce que prévoit le projet gouvernemental. Ces solutions ont été balayées d'un revers de main par le gouvernement qui a réclamé une réunion du Conseil d'Administration de l'IRCANTEC le 3 septembre, pour avis sur ses projets de décret et d'arrêté sortis en juin.

... et l'aval d'une minorité syndicale

Bien qu'aucune modification n'ait été apportée aux projets soumis au CA, projets qu'ils avaient rejeté en juin dernier, quatre syndicats minoritaires (CFDT – UNSA – CFTC – CGC représentant ensemble 36,2 % des agents de la Fonction publique) ont finalement donné leur aval aux ministres en s'inscrivant dans une brève discussion conclue par un vote d'abstention. Cela permet au gouvernement d'estimer que le CA « a donné un avis positif sur le dispositif de réforme ».

Il s'est d'ailleurs avéré que les quatre organisations s'étaient préalablement concertées avec les représentants ministériels, sur quelques arrangements « cosmétiques », ce dont la presse a fait état le 2 septembre. Comme en 2003, le gouvernement s'appuie sur des syndicats complaisants pour faire passer ses mauvais coups contre les retraites.

Les représentants de la CGT, de Force Ouvrière et de la FSU, organisations majoritaires tant en administrateurs au CA qu'en représentativité (51,5 %) ont refusé d'apporter, par une participation à un vote au CA dont l'avis est nécessaire pour la promulgation des textes, leur caution à la baisse des pensions et à l'augmentation des cotisations. Ils ont donc quitté la séance.

Cotiser plus pour toucher moins

Le projet de réforme se traduit par une baisse du taux de remplacement par rapport au dernier salaire de 7,7 %, soit **une baisse de près de 11 % de la pension** pour une carrière pleine rémunérée à une fois le plafond de la Sécurité Sociale.

Les dégâts sont encore plus importants pour une carrière pleine rémunérée à deux fois le plafond, avec une dégradation de 15,4 % pour le taux de remplacement et **une baisse de 22 % pour la pension**.

De surcroît, cette baisse du niveau des pensions s'accompagne d'un programme de hausse des cotisations, sans compter l'allongement de la durée de cotisations à 41 ans en application de la réforme Fillon.

Les propositions de la CGT pour assurer la pérennité de l'Ircantec

Ce régime est évidemment tributaire de la politique de recrutement dans les fonctions publiques. C'est donc à l'État en tant que législateur et aux employeurs (État, collectivités territoriales et hospitalières) qu'il revient la responsabilité d'assumer les conséquences de leurs choix en assurant les financements éventuellement nécessaires par une augmentation de leurs cotisations. Ce serait d'autant plus justifié et supportable qu'ils font **l'économie d'une part importante de cotisations en embauchant des non titulaires** : le taux de cotisation employeur est de 13,2 % à l'IRCANTEC, alors qu'il est de 27,3 % pour un titulaire à la CNRACL et de 50 % pour l'État.

Avec comme objectif un taux de remplacement de 75 % à 60 ans pour une carrière complète,

l'avenir de l'IRCANTEC peut parfaitement être assuré sur le long terme, sans baisse des pensions.

Cela nécessite une réelle réforme de la gouvernance de l'institution sur la base du principe de la répartition, notamment :

- en donnant au CA les prérogatives réelles de suivi du régime et d'analyses à court et moyen terme de son devenir ;

- avec une concertation périodique entre gouvernement et fédérations syndicales de fonctionnaires portant sur l'ajustement des paramètres (taux de cotisation, valeur du point...).

Cela nécessite aussi et surtout la volonté politique de garantir un taux de remplacement suffisant notamment par une contribution plus équitable des employeurs

Mais l'objectif du gouvernement est ailleurs

Appliquant la doctrine du MEDEF qui a inspiré la loi Fillon et ses suites, il veut imposer une solution unique : la baisse des pensions.

En même temps qu'il fait porter sur les seuls salariés les financements supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires, il crée les conditions de l'extension du champ de la capitalisation. Face à une perspective dégradée de retraite obligatoire, les salariés sont incités à se retourner vers des mécanismes individuels plus coûteux pour eux mais juteux pour les institutions financières dont la pub inonde aujourd'hui les médias.

La bataille continue

A l'IRCANTEC, comme dans les autres régimes de retraites, la bataille de la CGT continue pour revenir sur les orientations de la réforme de 2003 que ses partisans continuent de décliner, malgré les conséquences désastreuses qu'ils condamnent eux-mêmes, par exemple pour les carrières longues !

Pour la CGT l'affaire n'est pas close. Les campagnes de pétitions en cours dans plusieurs services et administrations doivent se généraliser.

La bataille pour nos retraites, dans tous les secteurs et les professions est en permanence à l'ordre du jour.